

Demande de certificat d'urbanisme

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

- ① Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

C U 06 27 24 26 000 55
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie



Cachet de la mairie

le 05/10/2026

1 Objet de la demande de certificat d'urbanisme

☒ **a) Certificat d'urbanisme d'information**

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

☐ **b) Certificat d'urbanisme opérationnel**

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

2 Identité du ou des demandeurs

① Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision.

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

2.1 Vous êtes un particulier

Nom

Prénom Vu, pour être annexé
au certificat d'urbanisme 062-27242600055
Rouvray, le 5/10/2026
Le Maire,

2.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

SELARL CLEUET BRUNIAU PAYELLEVILLE

Raison sociale

SELARL CLEUET BRUNIAU PAYELLEVILLE

N° SIRET

8 8 5 0 1 2 6 4 1 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

SELARL

Représentant de la personne morale :

Nom

CLEUET

Prénom

Raphaël



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Valérie CUVILLIER

3 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : _____ Voie : Place de la Mairie

Lieu-dit : _____

Localité : Hersin-Coupigny

Code postal : 6 2 5 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 0 3 2 1 2 7 9 2 6 1 Indicateur pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

Adresse électronique :

audrey.poutre.62037 @notaires.fr

☒ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

4 Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

4.1 Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 10 Voie : Residence des Acacias

Lieu-dit : _____

Localité : ROUVROY

Code postal : 6 2 3 2 0

4.2 Références cadastrales^[1] :

^[1] Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires :

Préfixe : _____ Section : A K Numéro : 9 9 3 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 333

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²)^[2] : 333

Vu, pour être annexé
au certificat d'urbanisme 062-724 2600955
Rouvroy, le 5/10/2026
Le Maire,



Pour le Maire et par Délégation
Valérie CUVILLIER
Le Directeur Général des Services

[1] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

[2] La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

5 Cadre réservé à l'administration – Mairie

Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme

5.1 État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Observations :

Équipements :

Voirie : Oui ☐ Non ☐

Eau potable : Oui ☐ Non ☐

Assainissement : Oui ☐ Non ☐

Électricité : Oui ☐ Non ☐

5.2 État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements	Par quel service ou concessionnaire ?	Avant le
Voirie	Oui ☐ Non ☐	
Eau potable	Oui ☐ Non ☐	
Assainissement	Oui ☐ Non ☐	
Électricité	Oui ☐ Non ☐	

Observations :

Vu, pour être annexé
au certificat d'urbanisme 062-724 2600055
Rouvroy, le 5/10/2026.
Le Maire,



Valérie CUVILLIER Directrice

Pour le Maire
1988

6 Engagement du (ou des) demandeurs

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

Maître Camille FOUCART

À BEUVRY

Fait le 02 / 10 / 2026

Signature du (des) demandeur(s)

▲ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 062-216207241-20261005-CU2600055-AI



Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale
ARRAS - SAINT POL 10 rue Diderot
62034
62034 ARRAS Cedex
tél. 03.21.24.68.60 -fax
ptgc.620.arras@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
ROUVROY

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 28/09/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Vu, pour être annexé
au certificat d'urbanisme 062-724 2600055
Rouvroy, le 5/10/2026.
Le Maire,



Valérie CUVILLIER

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général des Services

